

COMMUNE DE MESLAND

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le 8 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2022

Présents (11) : Mesdames BECKER Corinne, DELATTAIGNANT Marion, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne et Messieurs, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absents excusés (3) : Mme DE L'ECLUSE Anne-Sophie, Mr DELPY Jérôme qui donne pouvoir à Mr GERARD Jean-Pierre, Mr GUERIN Pierre-Alain

Absents (1) : Mr HELTZLE Jérôme

M. ODONNAT Cédric est désigné secrétaire de séance.

SUBVENTION A L'ÉCOLE DE MESLAND POUR UN SÉJOUR EN CLASSE DE MER

Délibération n° 08/2022 publiée et transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le 14-03-2022

Des enfants de l'Ecole de Mesland sont venus devant le Conseil municipal pour présenter leur projet de classe de mer à la Tranche-sur-Mer pour lequel ils recherchent des aides financières pour boucler leur budget de 4235 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'aider le projet par l'octroi d'une subvention de 20.00 €/enfant pour chacun des 2 enfants de la classe CP/CE1 de l'Ecole de MESLAND, soit un montant total de 420.00 € et charge M. le Maire de faire le nécessaire pour verser cette subvention.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Suite à demande du maire, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 8/02/2022 est approuvé à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE A L'UKRAINE

Délibération n° 09/2022 publiée et transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le 14-03-2022

Face à la situation de guerre qui frappe l'UKRAINE, le Maire propose de verser au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères une aide de 1000 € afin d'aider le peuple Ukrainien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se déclare solidaire du peuple ukrainien et décide de verser une contribution financière de 1000 € pour lui venir en aide.

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Délibération n° 10/2022 publiée et transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le 14-03-2022

M. le Maire indique que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- dit que le montant et l'affectation des crédits est la suivante :

Article	Libellé	Montant en € TTC
21578	Pompe immergée ETS RABOT	234.02
2132	Travaux raccordement eau usées pour la séparation des réseaux (salle des associations) ETS AQUALIA	2215.20
21578	Panneaux adressage ETS SIGNALÉTIQUE VENDOMOISE	4905.42
	TOTAL	7354.64

ACHAT PANNEAUX D'ADRESSAGE

M. le Maire propose d'acheter des panneaux d'adressage pour les lieux-dits selon la même charte graphique, majuscules blanches sur fond vert bouteille, que celle utilisée pour les panneaux de rue dans le bourg. Le devis de La signalétique vendômoise s'élève à 4 905.42 € TTC. Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'offre commerciale proposée. Le montant étant inférieur au plafond de délégation de signature donné au maire par le Conseil municipal en début de mandat, la dépense peut être engagée dès lors que les crédits sont inscrits au budget 2022 (cf autorisation délibération n° 10/2022 ci-dessus)

PROJET DE VENTE DE TERRAIN

Un riverain a demandé à la commune d'acquérir la parcelle cadastrale B938 d'une superficie de 1098 m². Le projet de vente nécessite une division parcellaire, la Commune souhaitant conserver, dans le cadre d'un projet de création de circulation piétonne, une emprise pour assurer la continuité avec les emplacements réservés identifiés de part et d'autre.

Le devis de géomètre d'un montant de 1416.00 € TTC serait à partager par moitié entre la commune et l'acquéreur.

Le Conseil municipal après discussion décide de différer sa décision dans l'attente de l'entrée en vigueur du futur PLUi.

PRIME DE DÉPART A LA RETRAITE

Dans le cadre du départ à la retraite au 1^{er} avril 2022 d'un adjoint technique, le Conseil municipal après discussion, décide de lui attribuer une prime de 500 € qui sera versée avec le traitement de mars. Il est également décidé d'attribuer à cet agent la médaille communale pour les 26 années passées au service technique de la commune.

INAUGURATIONS

M. le Maire a proposé à Agglopolys d'adoindre à l'inauguration de la nouvelle station d'épuration des eaux usées celle des réalisations communales que sont le Jardin du Prieuré et la passerelle piétonne sur la Petite Cisse. Cette demande a été acceptée. Une inauguration commune aura lieu le samedi 30 avril 2022 à 11h 00.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des élections

Un planning de permanence va être mis en circulation.

Levée de la séance par le maire à 22h 11